

DEPARTEMENT  
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de  
**JUGON LES LACS-  
COMMUNE  
NOUVELLE**  
2, Place du Martray  
22270

☎ 02.96.31.61.62  
☎ 02.96.31.69.08  
mairie@jugonleslacs-cn.fr

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

**PRESENTS** : M. Jean-Charles ORVEILLON, Mme Christelle MEUNIER, M. Patrick MÉNARD, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, Adjoints, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Servane GESRET, Mme Julie POUPART, M. Cédric BOUGON, M. Thierry LEBOUCHER, Mme Marie-Sergine BEZARD.

M. Jacky GILLET a donné pouvoir à M. Jean-Charles ORVEILLON

M. Laurent TRONEL a donné pouvoir à Mme Malika TOUBLANC

M. Robert LEBLANC a donné pouvoir à M. Mickaël CARDIN

Mme Stéphanie FLEGEAU a donné pouvoir à Mme Chantal TARDY

M. Alexis POIDEVIN a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN

**Secrétaire de séance** : Mme Mauricette DIRR

Objet de la Délibération  
n°202111250125-b

Date de la convocation et d'affichage : 18 novembre 2021

| Nombre de Membres              |             |                                     |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 23                             | 22          | 22                                  |

### - FINANCES :

#### - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CLASSE DE NEIGE DES ELEVES DE L'ECOLE PUBLIQUE

Les élèves de CM1 – CM2 de l'école publique de Jugon partent en classe de neige du 9 au 14 janvier 2022 à Les Longevilles Mont d'Or dans le Jura.

Comme les années précédentes, l'Amicale Laïque des Ecoles Jugon Les Lacs - Dolo sollicite la commune pour aider à financer ce projet très important. Ci-dessous le calcul :

Classes de CM1 CM2 – 54 élèves

Total : 29 216 € soit par élève : 541 €

Répartition proposée :

**Mairie : 1/3 du coût par élève soit 180 € x 54 élèves = 9 720 €**

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention à l'OCCE de 9 720 € (180 € x 54 élèves).

Fait et délibéré en séance,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire, Eric MOISAN

